

ENVIRONNEMENT des TERRAINS

- 1 – Le (la) Président (e) a pour mission d'organiser la sécurité des rencontres, d'y sensibiliser les différents acteurs et de mettre en place toutes les actions nécessaires pour ce faire.
- 2 – Le (la) Président (e) a pour rôle de rappeler à toutes et tous les règlements en vigueur et de les faire respecter par chacun, notamment au niveau de la « feuille de route ».
- 3 – Le (la) Président (e) se doit de sacraliser l'accueil des visiteurs et officiels, ainsi que la collation qui sont des vecteurs de convivialité reconnus. En cas de mauvaise réception à l'extérieur, il importe de mettre sa rancœur de côté et de recevoir dignement ceux qui n'ont pas su le faire ! Le visiteur doit toujours se présenter aux dirigeants du club visité.
- 4 – Le (la) Président (e) et son encadrement transmettent un message de calme et de respect aux spectateurs et membres du club afin de les sensibiliser à un comportement adéquat. Une fiche pourrait être réalisée à cet effet, avec des affichages et la réalisation d'une « charte des parents », par exemple, avec une sensibilisation particulière vers les éducateurs et dirigeants. Les adultes doivent donner l'exemple et le bon !
- 5 – Il importe d'améliorer l'encadrement des équipes des dernières séries de district qui sont souvent très mal suivies, notamment en jeunes, le plus souvent par manque d'arbitre. Une campagne de prévention est nécessaire ! Les matchs sont beaucoup trop utilisés comme des défouloirs...
- 6 – Le (la) Président (e) doit inciter Monsieur SECURITE à participer aux réunions du District auxquelles l'APC est un acteur reconnu. Il est préconisé de diligenter des enquêtes en cas d'incidents ou de troubles à l'ordre ou la sécurité.
- 7 – Désigner au sein de chaque équipe, ou groupe en déplacement, un responsable qui aura la charge de se présenter à l'adversaire pour échanger ensemble sur les mesures à prendre afin de sécuriser l'environnement de la rencontre qui va avoir lieu.
- 8 – Développer la préparation des matchs « à risque » au sein du DR en informant les clubs de cette possibilité, souvent méconnue... L'APC peut être un relai efficace pour de telles réunions. Les clubs peuvent s'appuyer sur le District et sur l'APC.
- 9 – Sensibiliser les officiels des clubs, témoins d'actes répréhensibles, à rédiger un rapport qui doit être pris en compte par les autorités, au même titre que le rapport d'arbitre.
- 10 – Améliorer physiquement les terrains, au niveau des mains courantes, pas toujours continues et même encore souvent absentes, et qui devraient être grillagées jusqu'au sol afin de dissuader les envahissements de terrain. Nous devons aider les clubs à sensibiliser leurs mairies sur ce sujet important. Créer un document à remettre aux décideurs. Faire respecter obligatoirement la zone de sécurité derrière les bancs de touche et les cages de but, également sécuriser l'accès aux vestiaires.



Une chaîne de compétences à votre service !